

TOUCHE PAS À MON FACTEUR !

Afin de lutter contre les agressions des chiens envers les facteurs, la Poste alerte ses usagers.

En 2018, 215 facteurs de la région Auvergne Rhône Alpes ont été mordus dans le cadre de leur tournée. Outre le stress important dû à la crainte de se faire mordre, cela a pour conséquences des arrêts de travail parfois longs. Chaque fois qu'un facteur signalera une adresse présentant ce risque, la Poste demandera aux propriétaires de maintenir le portail fermé, de s'assurer que boîte aux lettres et sonnette sont hors de portée de l'animal, de l'attacher ou de l'isoler. En bref, de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité du préposé au courrier.

ATTENTION au CHIEN

A ce jour :

Facteurs : IIII II

Ballons : IIII IIII

Voleurs : IIII III

Nous ne pouvons que nous associer à cette campagne d'alerte et l'étendre à tout un chacun. Votre animal adoré est mignon, certes, mais il peut parfois avoir des comportements « particuliers ». Aussi soyons civils et responsables et pensons à la quiétude de tous : facteurs mais aussi passants: adultes et enfants.



NETTOYAGE DES BORDS DU LAC

Comme chaque année, l'association des habitants et riverains de la partie sud du lac de Laffrey (fondée en 1984 pour lutter contre la pollution du lac et préserver son environnement) a organisé le samedi 15 juin la traditionnelle "journée propre".

Une trentaine de bénévoles, membres de l'association, du comité d'entreprise Schneider, du club nautique (CNC), pêcheurs, élus municipaux et volon-

taires courageux et généreux ont œuvré toute la matinée pour nettoyer, tondre, débroussailler et embellir les bords du lac à la Bergogne. Le soleil était de la partie et rendait le travail agréable. Peu après midi, nous nous régalaions du repas concocté par les cuisiniers du CNC, au son de l'accordéon de notre ami Guy.



Merci à tous et à l'année prochaine pour une nouvelle journée !

VIVRE À CHOLONGE ...

Ce début d'année a été rythmé par de nombreux rendez-vous dont voici un bref aperçu :

- © En FEVRIER : La soirée Raquettes-Biquettes-Tartiflettes a été appréciée par tous. Après la sortie raquette et la dégustation des plats cuits au four à pain, Denis nous a fait partager sa sélection de films sur le pastoralisme.
- © MARS a vu de gros télescopes sur la place de l'Aigle pour une nuit des étoiles exceptionnelle, encadrée par Matheysine Astronomie.
- © En AVRIL, lors de la traditionnelle soirée Jeux, enfants et adultes ont partagé un moment convivial. La projection du film « Hotel écho » a été proposée la semaine suivante, suivie d'un débat en présence de la réalisatrice.
- © En MAI, le marché aux plants a permis aux passionnés d'échanger boutures, graines et plants sélectionnés avec soin.
- © En JUIN, le comité des fêtes de St Jean nous a invité pour un "Intervillages" endiablé. Les Cholongeards ont affronté les équipes surentrainées de St Jean, La Mure et Villard St Christophe. Ils ont mis toute leur énergie et leur bonne humeur pour animer les combats, au son des cloches ! Le trophée a été offert par St Jean à notre présidente pour célébrer notre 2^{ème} place. (Si vous invitez Sébastien, évitez les oreilles d'ânes...)



© En JUILLET, la Fête de l'été fut un succès malgré les orages. Chacun a pu déposer son plat au four à pain, avant d'aller écouter les musiciens cholongeards. Le concert prévu n'ayant pas pu avoir lieu, en raison des conditions météo, Jean Michel Pascal nous a fait vivre un moment chaleureux, en proposant un Quiz musical. Les 2 équipes en lice se sont affrontées avec beaucoup d'énergie !

Rendez-vous en septembre, lors de l'assemblée générale pour choisir les animations à venir.

RÉPERTOIRE ÉLECTORAL UNIQUE

Comme nous l'avons vu dans le cholongeard 18, le REU a été mis en place. De nouvelles cartes électorales, qui comportent un **numéro d'électeur unique**, ont été éditées à cette occasion.

L'état civil qui y apparaît est celui enregistré au Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP). Si celui-ci comporte une erreur, vous pouvez en demander la correction à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1427> ou par courrier :

INSEE Pays de Loire - Pôle RFD
105, rue des Français Libres
BP.67401
44274 NANTES Cedex 2

LE CHOLONGEARD

N°19 - Juillet 2019

LE MOT DE L'ÉQUIPE

Elle le mérite bien !

Tous les lecteurs de ce bulletin peuvent prendre conscience de l'importance qu'elle occupe dans le quotidien de leur vie.

Certes elle ne régit pas la santé, ne distribue pas le travail, mais elle protège par la « qualité de vie » qu'elle nous offre au quotidien, les nombreuses occasions de solidarité qu'elle permet.

Toutefois, elle laisse chacun libre d'y souscrire, de s'y investir, de s'en éloigner ou même de tout refuser avant d'y trouver le repos.

Merci à la très grande majorité qui permet de continuer à construire, ou plus modestement à entretenir notre commune rurale pleine de vitalité (jeunesse et associations), de notoriété (activité nautique, Verticale du Grand Serre, culture historique, vie agricole...).

Banni soit l'expression patois :

La tchimina lé landjiu
La commune c'est personne

et que vive dans nos cœurs, la devise :

La commune c'est nous, nous tous, Tous ensemble.

L'équipe municipale

Lettre d'information de la commune de Cholonge
Directeur de Publication : Mairie de Cholonge
Crédits photos : Mairie de Cholonge
Impression : 250 exemplaires à la mairie



LA VIE DU VILLAGE EN 2019

Sainte Agathe le 9 février



Fête des voisins Aux Josserands



Cantorissium, chœur d'hommes de l'Oisans" et "Au cœur des Gavroches le 24 mai



Intervillages le 30 juin



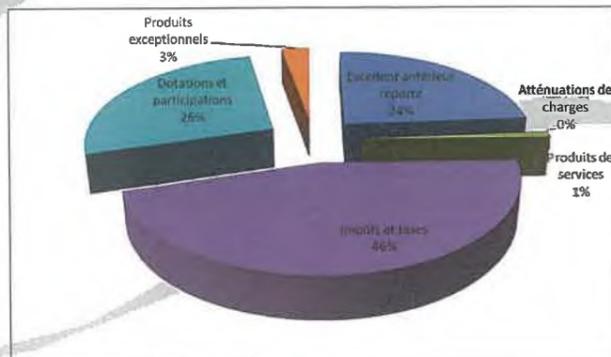
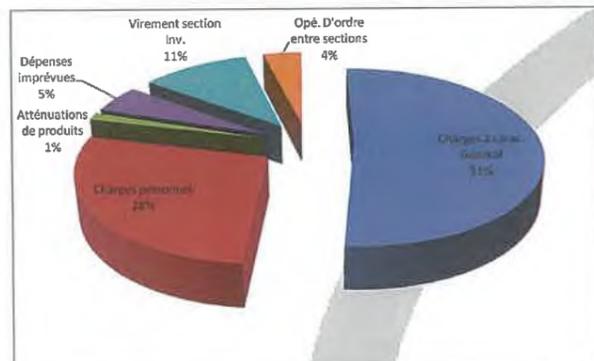
Fête de l'été le 2 juillet

BUDGET 2019

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 315 611€

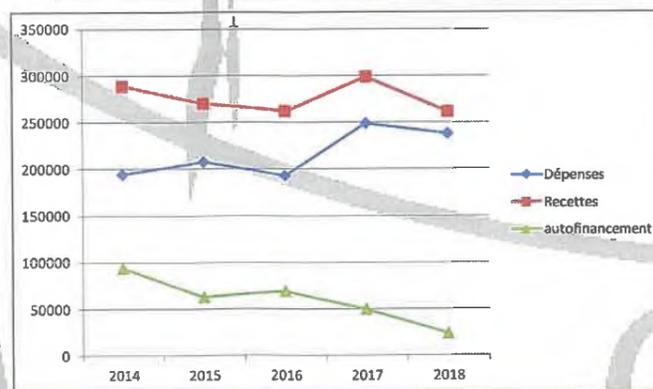
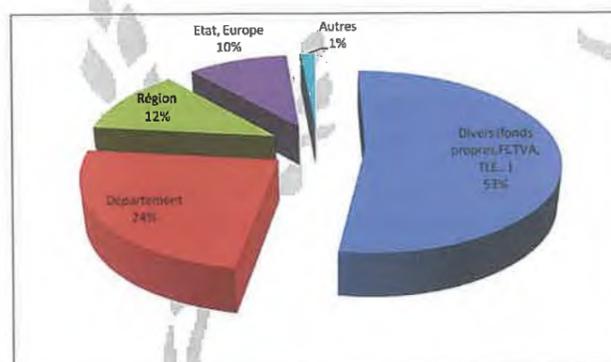
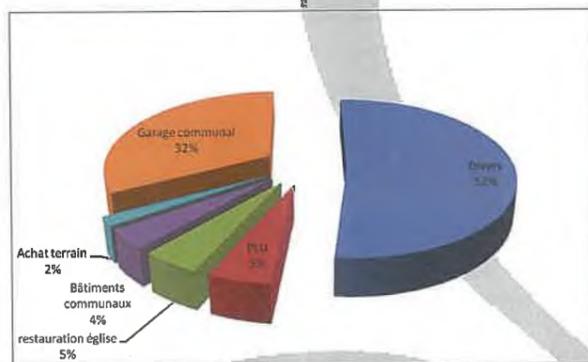
Recettes : 315 611 €



INVESTISSEMENT

Dépenses : 215 199€

Recettes : 215 199 €



Comme chaque année le chologeard de juillet présente le budget élaboré et voté au printemps. 2019 confirme la tendance forte constatée ces dernières années, marquée par la baisse des recettes (dotations de l'état), quand les dépenses augmentent (nouvelles charges, augmentation du coût de la vie...). Augmentation du coût de la vie que nous pouvons tous constater en faisant nos courses, et qui a déclenché le mouvement des « gilets jaunes » cet hiver.

Malgré les difficultés énoncées précédemment, le conseil municipal a donc décidé de ne pas augmenter la fiscalité et de maintenir les taux d'impositions à leurs niveaux de 2018. Cet effort est possible grâce à notre vigilance sur tous les postes de dépenses afin de maintenir celles-ci à leur plus simple expression, et aux nombreux travaux réalisés en interne grâce au personnel municipal et au bénévolat.

C'est cette politique volontariste menée depuis de nombreuses années, qui nous permet de conserver un excédent de fonctionnement, malgré l'effet de ciseaux (baisse des recettes, augmentation des dépenses) dénoncé par tous les élus locaux. Cet excédent, également en baisse par contre-coup, est particulièrement important, car c'est lui qui détermine notre capacité d'autofinancement et donc notre aptitude de mener à bien les projets structurants qui améliorent notre cadre de vie.

Budget de l'eau :

Exploitation : 38 992, 85 €

Investissement : 132 547 €

SIRPL

Le cadre régissant la restauration scolaire impose de nouvelles normes pour une alimentation saine, durable et accessible à tous incluant entre autre ("le label rouge", "l'appellation d'origine", "l'indication géographique" ...); et l'obligation de proposer un menu végétarien par semaine. Ces décisions entraînent pour notre collectivité une augmentation conséquente du prix du repas (+70 ctes).

Afin de ne pas grever trop lourdement le budget des familles, le SIRPL a décidé lors du conseil syndical du 9 juillet, la répartition suivante : + 10 ctes seront facturés aux familles soit 6,15 € le repas, les 60 ctes restants seront pris en charge par le SIRPL qui élève sa participation à 2,10€ le repas.

ASSAINISSEMENT : FACTURATION

Ça y est, depuis le temps que nous l'évoquions, cette année nous recevrons 2 factures :

La première éditée par la Mairie pour votre consommation d'eau et une partie des taxes nationales obligatoires.

La seconde éditée et envoyée par le SIALLP pour l'assainissement.

Pour une harmonisation des 3 communes du SIALLP, nous avons dû modifier la période de facturation (précédemment fixée du 01/08 de l'année n-1 au 31/07 de l'année n), elle sera dorénavant du 01/07 de l'année n-1 au 30/06 de l'année n.

Toutefois 2019 étant une année de transition, nous avons fixé la date butoir de relevé des compteurs au 15 juillet. A partir de 2020, cette date sera avancée au 30 juin.

Nous devons tous être rigoureux sur le respect de ces nouvelles dates de relève.

Ces changements de dates n'entraînent pas de modifications majeures. Elles permettront d'étaler les factures eau - impôts divers sur le 2^e semestre de l'année.

ADRESSAGE COMMUNAL

Comme nous l'avions évoqué dans notre bulletin n°17, le plan d'adressage, nécessaire pour permettre l'accès à la fibre optique mais aussi améliorer les services de sécurité, est finalisé. Quelques voies ont dû être nommées ou modifiées pour éviter les doublons et un numéro a été attribué à chaque habitation.

Une plaque (numéro) vous sera remise, et chaque foyer posera lui-même son numéro sur une partie fixe, visible de la rue. Nous nous tenons bien sûr, à disposition pour les personnes qui rencontreraient des difficultés.

Ces changements entraînent des modifications de votre adresse postale.

Qui informer ?

- Voici une liste (non exhaustive) des personnes ou services à informer
- ☑ Votre employeur / pôle emploi / Les caisses de retraite
 - ☑ Assurances (habitation, véhicule, personnelle...) La caisse d'assurance maladie / la mutuelle / l'URSSAF...
 - ☑ Les médecins / pharmaciens / opticiens...
 - ☑ Les établissements scolaires, périscolaires.
 - ☑ Les associations et/ou clubs auxquels vous êtes adhérents

- ☑ Les opérateurs et fournisseurs (téléphonie, internet, électricité...)
 - ☑ Banques / notaires
 - ☑ Impôts / trésorerie
- Pour certaines administrations vous pouvez le faire via le site: www.service-public.fr

La modification sur vos documents administratifs (carte d'identité, passeport, permis de conduire est possible mais non obligatoire. Seul le certificat d'immatriculation (carte grise) de vos véhicules doit être mis à jour dans un délai de 1 mois



EN BREF

Permanences info-énergie assurées par un Conseiller Energie de l'association AGE DEN - Espace Info Energie à La Mure (Matheysine Développement - 20 rue du Génépi) les mercredis 11 septembre, 9 octobre, 13 novembre, 11 décembre 2019. Les permanences sont gratuites et ouvertes à tous sur rendez-vous. Pour en savoir plus sur ces permanences : <http://www.ageden38.org>

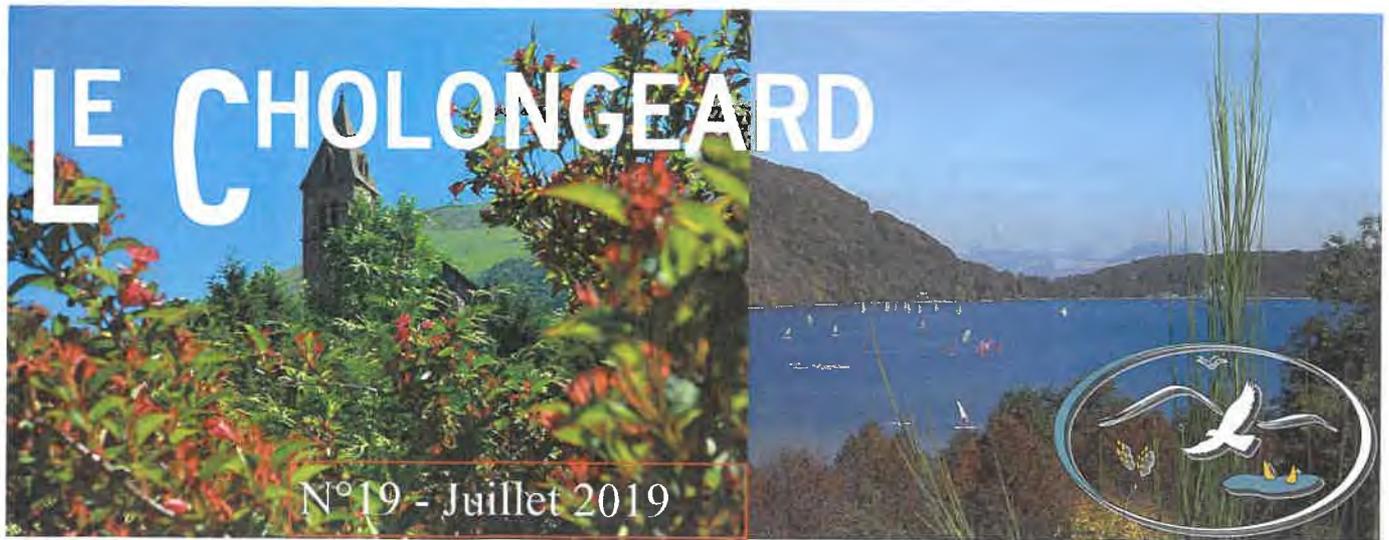
L'ADIL

Louer, acheter, construire, faire des travaux... Frappez à la bonne porte L'ADIL réunit l'État, les collectivités locales, Action Logement, des organismes d'intérêt général, des professionnels publics et privés concourant au logement et des représentants des usagers. Agréée par l'État, l'ADIL s'appuie sur le centre de ressources de l'ANIL (Agence nationale pour l'information sur le logement) et vous offre un conseil complet, neutre et gratuit sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales concernant votre logement. Propriétaires, vous louez un logement, l'ADIL vous accompagne pour prévenir et faire face aux impayés de loyers. Construisez votre projet avec votre ADIL. Adil de l'Isère : 04 76 53 37 30 - www.adil38.org Tous 2èmes Mercredis de chaque mois de 9h à 13h, à Matheysine Développement : Direction Economie & Emploi de la Communauté de Communes de la Matheysine 20 rue du Génépi, ZI des Marais 38350 LA MURE Permanence sur RDV en appelant le 04 76 53 37 30 Pour contacter votre ADIL : www.anil.org ou 0 820 167 500 (service 0.06€/appel + prix appel).

TAXI

Pour vos déplacements, vous avez besoin d'un taxi! Valérie BRUN-PICARD stationne son taxi à Lafrey. Pour la joindre: un téléphone 06 37 95 15 57, une adresse mail: taxidelafrey@gmail.com

Modification	
Anciens noms	Nouveaux noms
Chemin de l'ancienne école	Chemin des Chazots
Place de la mairie	Rue de la mairie
Square de la forêt	Place de l'Aigle
Impasse de la Cure	Chemin de la Cure
Chemin de Laffrey	Chemin du Pertuis
Impasse de la mairie	Impasse du Devay
Route de Cholonge	Route de Laffrey
Montée de la Chapelle	
Descente de la Chapelle	Rue de la Chapelle
Création	
	Impasse du Bois Rond
	Impasse du Point du Jour
	Rue de la Plage



CHEMIN DES BARLARÉOUX



les poules de Jeannette.

Le paysage s'en est vu changé.

Ce changement mérite bien un petit clin d'œil dans notre bulletin municipal.

Craignant pour la sécurité des personnes et des biens, André, le propriétaire de cet épicéa a préféré l'abattre, avec une grande précision d'ailleurs. Ce bel arbre avait un sérieux penchant et "les gros coups de vent" devenant plus fréquents balançaient sa tête.

Planté en juin 1863 par Pierre MOLLARD, né en 1851 et arrière-grand-père d'André et Danièle, cet épicéa, du haut de ces 156 ans abritait un temps

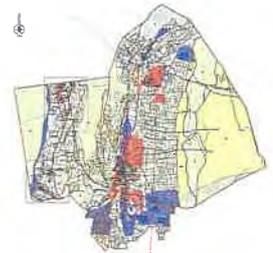


PLU

Confronté à la caducité du POS, le Conseil Municipal de notre commune décidait d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme, le 5 mars 2010. Aujourd'hui, le PLU de notre commune arrive dans sa phase finale.

Le conseil municipal a arrêté celui-ci le 4 juillet dernier. Les différents services de l'état et les Personnes Publiques Associées (Maires des communes limitrophes, département, région, différentes commissions etc....) vont maintenant être consultés. Après le délai légal de 3 mois, afin de permettre le retour des avis de ceux-ci, l'enquête publique pourra avoir lieu (au plus tôt, en fin d'année). Elle sera suivie d'un avis du commissaire enquêteur avant l'approbation définitive du PLU, par le conseil municipal.

Pendant ce laps de temps, la municipalité proposera 3 permanences publiques, les samedis 7, 21 septembre et 5 octobre de 10h à 12h en mairie. Ces permanences permettront à chacun de se (re) familiariser avec le futur PLU, et éventuellement préparer les remarques à livrer au commissaire enquêteur.



MARIE PASCALE

Venue de Lorraine avec sa gentillesse, Marie Pascale Mangeolle a mis en pratique durant deux mandats la devise : "La commune c'est nous tous."

Elle nous a quitté le 28 mai.

Merci Marie Pascale

Merci Michel



FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire rhônalpin. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles

Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés :

Les nids primaires : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
Les nids secondaires : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement soit :

Sur la plateforme de signalement en ligne : frelonsasiatiques.fr

En téléchargeant l'application mobile « Frelon Asiatique »



LA BERCE DU CAUCASE

Berce Commune

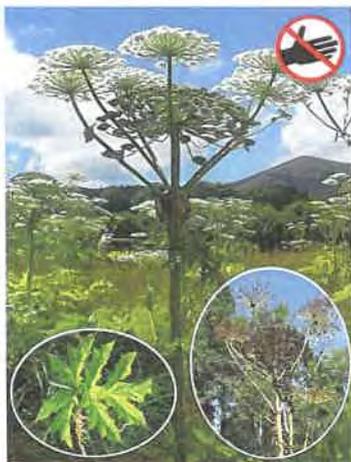


Berce du Caucase



Originnaire du Caucase, comme son nom l'indique, la berce du Caucase a été introduite au 19^{ème} siècle, en Europe du Nord et de l'Ouest pour ses vertus ornementales et mellifères.

La Berce du Caucase est la plus grande des ombellifères d'Europe, ce qui fait d'elle une plante ornementale... aussi remarquable que hautement allergisante. Cette plante herbacée est très robuste, ses feuilles sont profondément divisées et ses fleurs blanches disposées en ombelles peuvent mesurer plus de 1 m de diamètre. La hauteur peut atteindre 2 à 5 m. Comme toutes les espèces invasives, la berce du Caucase a un pouvoir de colonisation important et appauvrit les milieux qu'elle envahit. C'est une plante qui se reproduit uniquement par graines, chaque fleur pouvant produire de 6000 à 10 000 graines.



Apparue en Matheysine à la fin du XX^{ème} siècle, sa destruction est particulièrement délicate. Elle consiste en une coupe sous le collet (partie de la plante où sont produites les feuilles), zone se trouvant entre la racine (partie souterraine) et les feuilles (partie aérienne). Cette coupe doit être franche et oblique, au niveau de la racine à 15/20 cm sous la surface du sol. Une fois les individus coupés; même au sol, il est nécessaire de couper l'ombelle sous la tige car la plante possède la capacité de poursuivre la maturation des graines grâce aux ressources présentes dans la tige.

De plus, l'effleurement de n'importe quelle partie de la plante sur la peau peut créer de graves brûlures : le contact initial est indolore, mais suite à une exposition au soleil, des cloques ou autres symptômes apparaissent, après quelques heures. **Ne touchez surtout pas cette plante si vous la rencontrez !** En cas de contact, absorbez la sève sans frotter, rincez abondamment à l'eau et protégez la zone de la lumière, même artificielle, pendant 2 à 7 jours. Consultez un médecin

Si vous la rencontrez, signalez sa présence en mairie pour que des équipes compétentes puissent intervenir.



TRANSPORT A LA DEMANDE

En complément du dispositif Rezo Pouce, le département de l'Isère étudie la faisabilité d'un service de transport à la personne sur le territoire de la Matheysine. Il fonctionnerait sur une ligne de transport existante avec des arrêts identifiés et sur réservation.

Les objectifs sont d'évaluer vos besoins en termes de mobilité et d'estimer si un service de transport à la demande pourrait répondre à vos besoins.

Pour cela, vous êtes invités à répondre à un questionnaire :

☞ accessible en tapant le lien suivant, sur internet :

<https://urlz.fr/6na>

☞ disponible à la mairie et à la communauté de communes, jusqu'au 28 juillet. Une fois celui-ci rempli, vous pourrez le retourner à la mairie (si vous choisissez la version papier).

Ce questionnaire est anonyme et ne vous prendra que quelques minutes.

INFORMATIQUE MODE D'EMPLOI

Vous êtes allocataire de la CAF de l'Isère et vous avez besoin de vous familiariser ou de vous perfectionner avec l'outil numérique (informatique, internet...).

La CAF propose de vous accompagner en finançant des ateliers sur le territoire (à La Mure).

Au programme : initiation à l'utilisation de l'ordinateur, de la tablette, utiliser internet, envoyer, recevoir et gérer ses mails, utiliser un smartphone, accéder à ses droits et allocations...

☑ Vous utilisez peu ou pas l'informatique (parcours de 18 H)

☞ Du 16 sept. au 3 oct. (lundi et jeudi a.midi) par CAFES

☞ Du 19 nov. au 5 déc. (mardi, jeudi) par Cypïée au

CCAS.

☑ Vous souhaitez approfondir vos connaissances (15 H)

☞ Du 7 nov. au 5 déc. par CAFES

Pour s'inscrire et connaître les modalités:

➤ Serv. médico-social/Maison du département : 04 57 48 11 11
2 rue du Pont de la Maladière La Mure

➤ CCAS : 04 76 81 53 20—17 avenue du Dr Tagnard La Mure